

ARTICLES.	Droits.	En vertu de quelle autorité.
\$ cts.		
<b>ARTICLES FRAPPÉS DE DROITS SPÉCIFIQUES.—Suite.</b>		
Eau-de-vie, genièvre, alcool, rhum, genièvre y compris le genièvre <i>Old Tom</i> , tafnia, whisky et les articles du même genre non-énumérés. Sur tous autres spiritueux, adoucis ou mélangés de manière à ce que le degré de force n'en puisse être constaté, comme il est dit ci-haut, savoir:—	Par gall. 0 80	33 Vict., chap. 9
<i>Schrub</i> de rhum, cordiaux, <i>Schiedam schnapps</i> , absinthe et articles non-énumérés de même espèce .....	" " 1 20	" "
Eau de Cologne et spiritueux parfumés non contenus dans des flacons .....	" " 1 20	" "
Eau de Cologne et spiritueux parfumés, contenus dans des flacons ou bouteilles, (trente de ces flacons ou bouteilles ne tenant pas plus d'un gallon) pour chaque flacon ou bouteille	" " 0 04	" "
Spiritueux et eaux-fortes non énumérés.....	" " 1 20	" "
Spiritueux et eaux-fortes, importés en Canada, mélangés à d'autres ingrédients, et bien que tombant sous la dénomination de médecines brevetées, teintures, essences, extraits ou toute autre dénomination, seront néanmoins réputés " spiritueux et eaux-fortes " et frappés de droits comme tels.		
Vinaigre .....	" 0 10	" "
<b>SUCRES ET MELASSES.</b>		
Sucre:—Tout sucre égal à ou au-dessus du No. 9, étalon hollandais, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , et un droit spécifique d'un centin par lb .....	31	44
Au-dessous du No. 9, étalon holland., vingt-cinq p. c. <i>ad valorem</i> , et un droit spécifique de trois-quart d'un centin par lb.....		" "
Suc de canne, sirop de sucre ou de canne à sucre, sirop de mélasse ou de sorgho, mélado, mélado concentré, ou mélasses concentrées, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , et un droit spécifique de cinq-huitième de centin par lb.....		" "
Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , et un droit spécifique d'un centin par lb.....		" "
Mélasses employées au raffinage ou à la fabrication du sucre..... Par 100lbs. 0 73		" "
Mélasses, non-ainsi employées, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....		" "